

Sommaire du contenu

HISTORIQUE LÉGISLATIF

LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, RLRQ, c. C-19

LOI SUR LES CITÉS ET VILLES — VERSION ANTÉRIEURE

RÈGLEMENTS

Index

LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, RLRQ, c. C-19

SECTION I — DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

SECTION II — DE LA CONSTITUTION DES VILLES PAR LETTRES PATENTES [Abrogée]

SECTION III — DISPOSITIONS APPLICABLES AUX MUNICIPALITÉS NOUVELLES [Abrogée]

SECTION IV — DE L'ORGANISATION DE LA MUNICIPALITÉ

§ 1. Des pouvoirs généraux de la municipalité

§ 1.1. De l'acquisition, de l'administration, de l'exploitation et de la disposition de certaines terres ou ressources forestières du domaine de l'état

§ 1.2. De l'occupation du domaine public de la municipalité

§ 2. Des limites de la municipalité et de la juridiction de la corporation [Abrogée]

§ 3. De la division de la municipalité en quartiers [Abrogée]

§ 4. De l'annexion de nouveaux territoires [Abrogée]

§ 5. Du conseil, du maire, des conseillers et des commissions du conseil

§ 5.1. Du comité exécutif

§ 6. Des fonctionnaires et employés de la municipalité

I — Dispositions générales

II — Greffier

III — Trésorier

IV — Greffier-trésorier

IV.1 — Vérificateur général

- a) Nomination
- b) Dépenses de fonctionnement
- c) Mandat
- d) Rapport
- e) Immunités

V — Vérificateur externe

V.1 — Vérificateur ad hoc

VI — Inspecteur agraire [Abrogée]

VII — Directeur général

VIII — Responsable de l'accès aux documents de la municipalité

IX — Personnel de cabinet

SECTION V — DES PERSONNES INHABILES AUX CHARGES MUNICIPALES

SECTION V.1 — DES NOMINATIONS PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

SECTION VI — DE LA LISTE DES ÉLECTEURS [Abrogée]

§ 1. Des personnes inscrites sur la liste et du lieu où elles votent [Abrogée]

§ 2. De la préparation de la liste des électeurs [Abrogée]

§ 3. De l'examen et de la mise en vigueur de la liste [Abrogée]

§ 4. Dispositions diverses [Abrogée]

§ 5. De l'annexe à la liste électorale [Abrogée]

§ 6. De la révision de la liste électorale aux fins de la consultation sur un projet de regroupement ou d'annexion [Abrogée]

SECTION VII — DES ÉLECTIONS [Abrogée]

§ 1. De l'époque des élections [Abrogée]

§ 2. Des officiers d'élection [Abrogée]

§ 3. De l'avis de l'élection par le président d'élection [abrogée]

§ 4. De la présentation des candidats [Abrogée]

§ 5. Des opérations électorales entre la mise en candidature et le scrutin [Abrogée]

§ 6. Du scrutin [Abrogée]

§ 7. De la clôture du scrutin et des opérations subséquentes [Abrogée]

§ 8. Des bureaux de vote par anticipation [Abrogée]

§ 9. De la nouvelle addition et du nouveau dépouillement des votes [Abrogée]

§ 10. De l'avis et du rapport de l'élection [Abrogée]

§ 11. Du secret du vote [Abrogée]

§ 12. Du maintien du bon ordre dans les élections [Abrogée]

§ 13. Des manœuvres frauduleuses et autres illégalités [Abrogée]

§ 14. Des poursuites civiles et pénales [Abrogée]

§ 15. Des honoraires et des frais d'élection [Abrogée]

§ 16. Dispositions diverses [Abrogée]

SECTION VIII — DES ÉLECTIONS CONTESTÉES [Abrogée]

SECTION IX — DES SÉANCES DU CONSEIL

SECTION X — DES AVIS MUNICIPAUX

SECTION X.1 — DES RECOURS ET DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS OU D'USAGES

SECTION XI — DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL

§ 1. Dispositions générales

§ 2. Des règlements du conseil

I — Adoption, entrée en vigueur et promulgation des règlements

II — Peines attachées aux règlements

III — Enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements [Abrogée]

IV — Approbation des règlements par les électeurs [Abrogée]

V — Contestation et Annulation des règlements

VI — *Désaveu des règlements [Abrogée]*

§ 3. Des pouvoirs généraux de réglementation *[Abrogée]*

§ 4. De la visite des maisons, etc., et des saisies

§ 5. De la protection de la personne et de la propriété *[Abrogée]*

§ 5.1. De la démolition d'immeubles *[Abrogée]*

§ 6. De la santé et de la salubrité publiques *[Abrogée]*

§ 7. De la décence et des bonnes mœurs *[Abrogée]*

§ 8. Des voies et places publiques *[Abrogée]*

§ 9. De l'approvisionnement de l'eau *[Abrogée]*

§ 10. De l'éclairage *[Abrogée]*

§ 11. Du chauffage et de la force motrice *[Abrogée]*

§ 12. Des antennes communautaires de radio et de télévision *[Abrogée]*

§ 13. Des chemins de fer urbains *[Abrogée]*

§ 14. Des marchés *[Abrogée]*

§ 14.1. Des sociétés de développement commercial

§ 15. Des abattoirs *[Abrogée]*

§ 16. Des divers commerces et industries *[Abrogé]*

§ 17. Des effets non réclamés

§ 18. Des cimetières, des inhumations et des causes de décès *[Abrogée]*

§ 19. Des nuisances *[Abrogée]*

§ 19.1. De l'épandage de pesticides *[Abrogée]*

§ 19.2. De l'épandage de déjections animales *[Abrogée]*

§ 20. Des indemnités, secours et récompenses

§ 20.1. Assurance de dommages

§ 21. De l'aide à la construction, à l'amélioration et à l'entretien d'entreprises ou travaux publics étrangers à la municipalité *[Abrogée]*

§ 21.1. De l'assistance financière à certaines entreprises et à certains organismes *[Abrogée]*

LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, RLRQ, c. C-19

§ **22. De l'organisation d'un service de transport en commun [Abrogée]**

§ **22.1. Du transport des personnes handicapées [Abrogée]**

§ **22.2. De la gestion des routes municipales [Abrogée]**

§ **23. Des ententes intermunicipales**

a) De l'entente

b) De la régie intermunicipale

c) Dispositions diverses

§ **24. Des garanties**

§ **25. Des bibliothèques publiques [Abrogée]**

§ **25.0.1. Des maisons de la culture, des musées publics, des centres d'expositions, des centres d'interprétation du patrimoine et des salles de spectacle [Abrogée]**

§ **25.0.2. Des centres de congrès [Abrogée]**

§ **25.0.3. Des embranchements ferroviaires [Abrogée]**

§ **25.1. Du jumelage des municipalités**

§ **26. Des recensements**

§ **27. Des finances municipales**

§ **28. Des taxes et des permis**

I — Dispositions générales

II — Imposition des taxes

II.1 — Pouvoir général de taxation

II.2 — Redevances

III — Rôle de perception et perception des taxes

IV — Saisie et vente des meubles pour défaut de paiement

V — Poursuites en recouvrement de taxes

V.1 — Exécution d'un jugement rendu en faveur de la municipalité

VI — Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes

VII — Rachat des immeubles vendus pour taxes

VIII — De l'achat par la municipalité des immeubles vendus pour taxes

IX — De l'achat de certains immeubles par la municipalité

§ 29. De l'exemption de taxes

§ 30. Des emprunts

§ 31. Du fonds de roulement

§ 31.1. Des réserves financières

§ 31.2. Des réserves financières pour les services de l'eau et de la voirie

§ 32. De l'expropriation

§ 32.1. Du droit de préemption

§ 33. De la passation et de la gestion de certains contrats

SECTION XI.1 — DE L'OMBUDSMAN DE LA MUNICIPALITÉ

SECTION XI.2 — DE LA DIFFUSION DE CERTAINS RENSEIGNEMENTS

SECTION XII — DES POURSUITES PÉNALES

SECTION XIII — DES RECOURS CIVILS CONTRE LA MUNICIPALITÉ

§ 1. Des avis d'actions et des diverses procédures

§ 2. De l'exécution des jugements rendus contre la municipalité

§ 3. De l'exonération de responsabilité en matière de voirie

SECTION XIII.1 — PROTECTION CONTRE CERTAINES PERTES FINANCIÈRES LIÉES À L'EXERCICE DES FONCTIONS MUNICIPALES

SECTION XIV — DE LA COUR MUNICIPALE [Abrogée]

§ 1. De l'organisation de la cour [Abrogée]

§ 2. De la juridiction [Abrogée]

§ 3. De la procédure [Abrogée]

SECTION XV — DE LA JURIDICTION DE LA COUR MUNICIPALE EN CERTAINS CAS [Abrogée]

SECTION XVI — DISPOSITION PARTICULIÈRE [Abrogée]

FORMULES